

## Certificat de 11<sup>e</sup> année

Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire se termine par un examen final qui, en cas de réussite, permet d'accéder à une formation professionnelle ou à des études ultérieures (gymnase).

Ce certificat de fin d'études secondaires est délivré par l'Association Vaudoise des Écoles Privées (AVDEP) et s'obtient en passant des examens écrits et oraux dans les branches principales.

### Objectifs

Permettre aux candidat-e-s désireux d'obtenir un certificat de fin de scolarité obligatoire de réussir leurs examens dans les meilleures conditions.

### Durée des études

10 mois de début septembre à fin juin.

### Nombre de participant-e-s

Les effectifs sont limités afin de garantir un suivi personnalisé et un encadrement optimal.

### Évaluation

Des travaux écrits et des épreuves de révision (examens blancs), ainsi que des entretiens individuels de suivi, ont lieu régulièrement au courant de l'année scolaire. Un bulletin de notes est établi chaque semestre.

Les apprenants ou leur responsable légal ont la possibilité de faire le point sur leur progression à tout moment de l'année et sur demande, lors d'un entretien-conseil avec un responsable pédagogique.

### Horaires

#### Matin

08 h 25 à 12 h

Pause de 10 h à 10 h 15

#### Après-midi

13 h10 à 15 h 45

Pause de 14 h 45 à 15 h

Congé le mercredi après-midi

Études dirigées après les cours les lundis, mardis et jeudis.

### Programme d'études

Au cours de l'année scolaire, l'élève travaille essentiellement les branches d'examen.

### Suite du cursus

École de culture générale et de commerce (1C)

École de maturité (1M)

### Branches obligatoires

Français (écrit et oral)

Allemand (écrit et oral)

Anglais (écrit et oral)

Mathématiques (écrit et oral)

### Branches en option

Comptabilité (écrit)

Sciences (écrit)

Italien (écrit et oral)